

Bureau Veritas Exploitation SAS

VALENCIENNES
5 avenue du Sénateur Girard
59300 VALENCIENNES France
Téléphone : 03 27 47 66 99
Mail : cedric.robert@bureauveritas.com

A l'attention de M. Condette Didier

Rue du Mont Houy
59300 FAMARS

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

OBSERVATIONS LEVEES

Rapport de contrôle technique quinquennal d'une installation d'ascenseur soumis au marquage CE



Intervention du 06/06/2024

Coordonnées du site : Campus Universitaire Mont Houy
Nom du site : IVS - Université de Lille - Sites Grande
Region
Latitude : 50.3247
Longitude : 3.515



Lieu d'intervention : Site de Valenciennes
Rue du Mont Houy
59300 FAMARS

Numéro d'affaire : 21962141
Référence du rapport : 21962141/8.1.1.R
Rédigé le : 06/06/2024
Par : Cedric ROBERT
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification du ou des ascenseurs décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par ascenseurs, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chaque ascenseur peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que la réglementation du contrôle technique (arrêté du 7 Aout 2012).

Rappels sur les obligations du propriétaire

Pour la réalisation des vérifications, le propriétaire doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation du contrôle technique.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Le propriétaire doit indiquer au contrôleur technique si l'ascenseur tombe sous la nécessité de prévenir les actes de malveillance portant atteinte au verrouillage de la porte palière. Si aucune information n'est fournie à Bureau Veritas, ce point n'a pas été traité lors cette visite.

L'obligation de contrôle technique n'est réputée satisfaite que lorsque toutes les parties de l'installation d'ascenseur ont été soumises intégralement aux examens et essais. Si cette obligation n'est pas satisfaite, une information sur le rapport rappelle la nécessité de refaire la totalité du contrôle technique.

Pour répondre à l'article R.134-13 du CCH, si Bureau Veritas constate que l'ascenseur contrôlé ne respecte pas les exigences essentielles mentionnées à l'article R. 134-20, une copie de ce rapport sera transmise au ministre chargé de la construction.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le propriétaire décide ou non du maintien en service de chaque ascenseur.

De plus, le cas échéant le propriétaire doit remédier aux écarts ou défauts constatés lors de la vérification.

Le propriétaire doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession constitués le cas échéant du registre de sécurité de l'établissement et/ou du livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : M. Condette Didier.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : 1



Fiche n° 1 : ENTREE

Marque: SCHINDLER Type: 3300 n°série: 0010211502 n°interne: AMV1495X

Avis général : **Satisfaisant.**

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 0010211502
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AMV1495X

	Type : 3300 Nature : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC Date de mise en service : 2006	Texte de référence : Art. R.134-11 du CCH et arrêté CT du 7 Août 2012
	Localisation : ENTREE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. ANSELME TKE

 **Avis général : Satisfaisant.**

Etude de sécurité

Généralités

Dates

Année de la première étude de sécurité : 2021	Date d'actualisation de l'étude : 07/05/2021
--	---

Accès et cheminement

Risque(s) : Sans risque particulier
--

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : Sans objet

Toit de cabine

Risque(s) : Sans risque particulier
--

Cuvette

Risque(s) : Absence de pêne carré (Enfermement)
--

Portes palières

Risque(s) : Sans risque particulier
--

Caractéristiques

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : R	Catégorie : 3
Origine du classement : Mentionné sur le registre de sécurité	Activité : ENSEIGNEMENT

Type d'établissement

Type d'établissement : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : Ascenseur

Marquage CE : OUI	N°CE : 0333
--------------------------	--------------------

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Machinerie embarquée	Accès à la machinerie : Porte
Accès à la cuvette : Porte palière et échelle	

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : gearless
--	---

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 0010211502
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AMV1495X

Caractéristiques génériques

Nombre de niveau : 3 Charge (kg) : 675 Vitesse (m/s) : 1.0	Nombre de services : 1 Nombre de personnes : 9
---	---

Suspentes

Suspentes : Courroie(s) Diamètre/Pas (mm) : 25.0	Nombre : 2
---	-------------------

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouvertures latérales	Portes palières : automatiques à ouvertures latérales
---	--

Documents mis a notre disposition par le propriétaire

Etude de sécurité

Présenté : Oui Réalisé par : TKE	Etude de sécurité du : 25/01/2023
---	--

Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien

Présenté : Oui Etat : Complet	Dossier technique de l'appareil : PAR0010211502
--	--

Carnet d'entretien

Présenté : Oui	Carnet d'entretien ou rapport d'activité de l'appareil : AMV1495X
-----------------------	--

Registre de sécurité

Présenté : Oui Etabli par : Sites Grande Region	Référence : Universite de Lille - Site grande region
--	---

Rapport de controle technique suivant r.134-11

Présenté : Oui Réalisé par : SOCOTEC	Rapport de controle technique suivant R. 134-11 du : 2019
---	--

Déclaration de conformité

Présenté : Oui Etablie en date du : 21/01/2007	Déclaration CE du conformité de l'installation : PAR0010211502
---	---

Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012

Validation : Oui

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 0010211502
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AMV1495X

Situation administrative de l'installation par rapport aux dispositions exigibles dans le cadre des procédures de mise sur le marché définies par le décret 2016-550 du 03 mai 2016	Statut
1. Marquage CE en cabine accompagné du numéro d'organisme notifié	Présent
2. Déclaration de conformité de l'installation	Présentée
3. Notice d'instructions	Présentée

Les documents exigibles et examinés au titre de la procédure de mise sur le marché satisfont aux dispositions du décret 2000-810 du 24 Août 2000 modifié.

Liste des points applicables

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit : **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
B.	Documents mis a notre disposition par le propriétaire		5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	S
B.1	Etude de sécurité	S	6.	Organes de suspension	
B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	6.1	Caractéristiques	S
B.3	Carnet d'entretien	S	6.2	Etat général	S
B.4	Registre de sécurité	S	6.3	Attaches	S
B.6	Rapport de controle technique suivant R.134-11	S	6.4	Poulies, pignons, protecteurs	S
B.7	Déclaration de conformité	S	6.6	Affichage	S
B.8	Autres documents	S	7.	Cabine	
1.	Gaine		7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	S
1.1	Parois de protection	S	7.3	Face(s) de service (jeux)	S
1.3	Garde-pieds, seuils	S	7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	7.6	Dispositif de verrouillage	S
1.5	Eclairage	S	7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S
2.	Cuvette		7.8	Eclairage normal	S
2.1	Etat général	S	7.9	Ventilation	S
2.2	Dispositif d'arrêt	S	7.10	Affichage	S
2.3	Dispositif de demande de secours	S	7.11	Eclairage de secours	S
2.4	Refermeture porte palière (pêne carré)	S	7.12	Garde pieds	S
2.5	Amortisseurs, socles, butées	S	8.	Organes de commande en cabine	
2.6	Eclairage	S	8.1	Organe de commande	S
3.	Guidages		8.2	Dispositif d'arrêt en cabine	S
3.1	Eléments de guidage	S	8.3	Bouton de réouverture des portes	S
4.	Equipement des paliers		8.4	Dispositif de demande de secours	S
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S	9.	Toit de cabine	
4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S	9.1	Dispositif d'arrêt sur toit de cabine	S
4.4	Organes de commande avec voyant	S	9.2	Manoeuvre d'inspection sur toit de cabine	S
5.	Portes palières		9.3	Balustrade	S
5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	S	9.4	Dispositif de demande de secours sur toit de cabine	S
5.2	Condamnations électriques contrôle de fermeture	S	10.	Contrepoids - organes de compensation	
5.3	Déverrouillage de secours	S	10.1	Eléments constitutifs du contrepoids	S
5.4	Signal sonore et lumineux	S	11.	Dispositif de sécurité	
			11.1	Parachute cabine pour ascenseurs électriques	S
			11.3	Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	S

«Référentiel» V 7

«Référentiel» V 7

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 0010211502
	Marque : SCHINDLER	N° interne : AMV1495X

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
11.4	Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée	S	13.2	Manoeuvre de secours manuelle	S
11.5	Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance	S	13.3	Manoeuvre électrique de rappel	S
11.6	Butée ou limiteur cabine (maintenance)	S	13.4	Protection des organes mobiles de transmission	S
11.7	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	S	13.5	Précision d'arrêt de la cabine	S
11.8	Organe de liaison (position cabine)	S	14.	Electricite de l'ensemble de l'installation	
11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S	14.1	Interconnexion des masses métalliques, circuit de terre	S
11.10	Limiteur de course inspection	S	14.2	Etat général des éléments constitutifs, protection des circuits, disjoncteur etc...	S
12.	Locaux de la machine et des poulies		14.3	Protection contre les contacts directs	S
12.2	Sol	S	16.	Conformité de l'installation aux procédures de mise sur le marché	
12.3	Accès intérieur(s) au local machine	S	17.	Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012	
12.4	Interrupteur force motrice	S			
12.5	Eclairage normal et de secours	S			
13.	Machine				
13.1	Mécanismes	S			

«Référentiel» V 7

«Référentiel» V 7